

FCV - VWG

Fédération des Communes Valaisannes

Verband Walliser Gemeinden

Secrétariat général
Viktoriastrasse 15
Case postale 685
3900 Brigue

Tél. 027 924 66 00
Fax 027 924 66 01
Courriel info@fcv-vwg.ch

Mollens/Brigue, le 31 décembre 2015

M. Jérôme Barras
Vétérinaire cantonal
Service de la consommation et affaires
vétérinaires
Rue Pré-d'Amédée 2
1950 Sion

Envoyé par mail :
jerome.barras@admin.vs.ch

Rapport et avant-projet d'ordonnance sur l'élimination des sous-produits animaux

Monsieur,
Mesdames, Messieurs,

Après consultation des documents mis à disposition dans le cadre de la consultation, nous vous adressons, par la présente, notre prise de position concernant l'objet visé en référence. Cette prise de position a été approuvée par notre comité lors de sa dernière séance.

Nous avons constaté que par rapport à la situation actuelle, la nouvelle ordonnance n'a aucune incidence pour le personnel et les finances des communes. De plus, aucune modification n'a été apportée concernant la répartition des frais et des charges entre les différents acteurs. Nous soutenons cependant l'avant-projet d'ordonnance sur l'élimination des sous-produits animaux et nous n'avons pas d'autre observation à formuler.

Nous vous prions de prendre connaissance de notre prise de position et vous remercions de nous avoir donné la possibilité de l'exprimer.

Avec nos meilleures salutations.

Fédération des Communes Valaisannes

FCV – VWG

Le président :



Stéphane Pont

La secrétaire générale :



Eliane Ruffiner-Guntern